

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze du mois d'avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle THUE ET MUE.

En exercice : 71

Date de convocation : 05/04/2018

Présents : Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Didier LHERMITE, Agnès SOLT, Nadine PATRY, François THORETTON, Cécile LEMARCHAND, Sarah IUNG, Olivier DEROUAULT, Laurence TROLET, Jean-Louis DANOIS, Cécile PARENT, Eric DENIS, Nelly LAVILLE, Patrice KARCHER, Pascal SERON, Jocelyne COUE DA SILVA, Jean-Yves BINET, Christian GADOIS, Michel GLINEL, Fabien LE BOYER, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Céline BREARD, Françoise PHILIPPE, Marie THEAULT, Michèle FIEFFE, Wilfried KOPEC, Sébastien DEBIEU, Murielle GAGER, Marc LEBREC, Mickaël LHOTELLIER, Guy CHARPENTIER, Eric GUEROULT, Claude MARIE, Marie-Pierre MOUCHEL, François TOUYON, Cyril AUBERT GEOFFROY, Carole CONNAN, Florence GIDON, Benoît VICTOR, Luc PRUNIER

Avaient donné pouvoir : Michel ANNE à Jean-Pierre BALAS, Marine PUPIN à Cécile LEMARCHAND, Jean-Jacques FABRE à Cécile PARENT, Bruno RENAUDE à Jocelyne COUE DA SILVA, Yannick MARAIS à Jean-Yves BINET, Thierry LAMACHE à Wilfried KOPEC, Alain SABRIE à Claude MARIE, Serge CALMELS à Cyril AUBERT GEOFFROY,

Absents : Nadège EVE, Alexandra HAUZAY, Gérard ROULLIER, Erika DELSAHUT, Patrice PIARD, Laëtitia MIGNAN, Matthieu PLUVIAUD, Sarah RENAULT, Mireille VIEL, Thierry PITEL, Nadine BISSON, David CORROLER, Christian DESCAMPS, Hervé LEFEVRE, Marc LEMONNIER, Erick BLANDIN, Flavie LEVEQUE, Nathalie LORILLU, Alain TRIBOULET, Morgan BUET, Suzie PARIS

Secrétaire de séance : Jocelyne COUE DA SILVA

Michel LAFONT souhaite rendre hommage à Gille LEBARBEY. Monsieur BALAS précise que Gilles LEBARBEY est arrivé en 1985 sur la commune de Bretteville l'Orgueilleuse, il a été membre de plusieurs associations locales (APE, U. S. B. O, comité des fêtes) et participait activement à l'organisation du comité de jumelage MAUREILLAS.

Michel LAFONT a instauré une minute de silence.

Le conseil municipal adopte le compte rendu du conseil municipal du 14 février 2018 à l'unanimité.

I/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Cécile PARENT adjointe au maire en charge de l'administration générale

La Commune nouvelle THUE ET MUE compte dans ses effectifs un agent en charge de la surveillance de la voie publique. Ses missions principales sont :

- De faire respecter la réglementation relative à l'arrêt et au stationnement sur la voie publique,
- De constater les infractions au code de la santé publique (propreté des voies),
- De participer à des missions de prévention et de protection sur la voie publique, aux abords des établissements scolaires et des autres bâtiments et lieux publics,
- De lutter contre le frelon asiatique.

Son temps de travail est de 7 heures hebdomadaires.

Au vu de ses missions, il est de plus en plus sollicité par les différentes communes historiques qui composent la commune nouvelle.

Il est proposé d'augmenter son temps de travail en créant un poste à 14 heures hebdomadaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le responsable des services techniques est mutualisé avec CAEN LA MER. Il a en charge la responsabilité des services techniques de la commune (bâtiments, équipements publics, entretien, organisation matérielle des cérémonies, etc.) et la responsabilité du secteur Ouest de la communauté urbaine (espaces verts et voirie). Il assume l'encadrement et la coordination de quatre responsables de pôle regroupant chacun entre 5 et 10 agents.

L'agent, au grade d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe est proposé pour une promotion interne au grade d'agent de Maîtrise, au vu de ses missions d'encadrement et afin de régulariser une situation antérieure.

Son dossier a reçu un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire qui s'est réuni le jeudi 29 mars 2018.

Il est donc proposé de créer un poste au grade d'agent de maîtrise au 1^{er} mai 2018.

La suppression des deux postes (adjoint technique à 7h/semaine et adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps plein) aura lieu lors d'un prochain conseil municipal puisqu'il convient de saisir préalablement pour avis le comité technique du centre gestion.

Monsieur GUEROULT demande si le nouveau poste est de catégorie B ou C.

Madame PARENT précise que celui-ci est bien un poste de catégorie C.

Le conseil municipal, par 49 voix pour et 1 abstention (Eric GUEROULT)

DECIDE

- De créer à compter du 1^{er} mai 2018 un poste d'adjoint technique à 14h hebdomadaires,
- De créer à compter du 1^{er} mai 2018 un poste d'agent de maîtrise à temps plein,
- D'autoriser le maire à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

II/ COMPTES DE GESTION 2017 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE THUE ET MUE ET DES BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Didier LHERMITE, adjoint au maire en charges des finances

Le conseil municipal doit approuver les comptes de gestion 2017 du budget principal de Thue et Mue, des budgets annexes Cœur de Bourg, Commerces et Maison de santé, établis par Madame GAILLARD-PRETI comptable public.

COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET PRINCIPAL THUE ET MUE

Les résultats du compte de gestion 2017 du budget principal de Thue et Mue sont identiques à ceux du compte administratif 2017.

COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET ANNEXE CŒUR DE BOURG

Les résultats du compte de gestion 2017 du budget annexe Cœur de Bourg sont identiques à ceux du compte administratif 2017.

COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET ANNEXE COMMERCES

Les résultats du compte de gestion 2017 du budget annexe Commerces sont identiques à ceux du compte administratif 2017.

COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE

Les résultats du compte de gestion 2017 du budget annexe Maison de Santé sont identiques à ceux du compte administratif 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

- de voter le compte de gestion 2017 du budget principal de Thue et Mue établi par le comptable public
- de voter le compte de gestion 2017 du budget annexe Cœur de Bourg dressé par le comptable public
- de voter le compte de gestion 2017 du budget annexe Commerces produit par le comptable public
- de voter le compte de gestion 2017 du budget annexe Maison de Santé établi par le comptable public
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération

III/ BUDGET PRINCIPAL- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Rapporteur : Didier LHERMITE, adjoint au maire en charges des finances

L'adjoint au maire présente et explique les différents éléments du compte administratif 2017 de Thue et Mue :

CHA	DEPENSES	Réalisé 2017	Art.	RECETTES	Réalisé 2017
023	Virement à section investissement	0,00	001	Excédent fonctionnement reporté	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	70	Produit services	7 237,00
011	Charges à caractère général	591 553,42	73	impôts & taxes	2 468 719,22
012	Personnel	666 495,71	74	Dotations	1 200 222,44
65	Autres charges gestion courantes	1 697 45,52	75	Autres produits gestion courante	168 926,81
66	Intérêts	90 808,37	76	Produits financiers	366,40
67	Charges exceptionnelles	0,00	77	Produits exceptionnels	12 828,97
68	Dotation aux amortissements	171 910,50	013	Atténuations de charges	38 803,71
014	Atténuations recettes	4 608,00			
					3 897 104,55

3 223 021,52

En dépenses :

Chapitre 011 : charges à caractère général

Réalisé 591 553,42 € pour une budgétisation de 595 000 €

Les principaux postes de dépenses sont pour ce chapitre :

- Les frais d'énergie – électricité pour 81 619,05 €
- L'entretien des bâtiments publics pour 56 570,55 €
- Les divers contrats de maintenance pour 46 494,90 €
- Les assurances multirisques et automobiles pour 31 745,32 €
- Les manifestations fêtes et cérémonies pour un total de 55 125,42 €
- Les publications catalogues et imprimés pour un total de 27 542,95 €
- Les frais de télécommunications pour 37 768,68 €
- Les taxes foncières d'un montant de 24 354 €

Chapitre 012 : charges de personnel

Réalisé 666 495,71 € pour une budgétisation de 750 000 €

Ce chapitre comprend toutes les dépenses liées aux salaires et à la gestion du personnel, conformément aux décisions prises dans ce domaine par le conseil municipal.

Les mises à disposition avec Caen la Mer, d'environ 60 000 €, n'ont pas pu être comptabilisées en 2017 et le seront en 2018 expliquant ainsi l'écart entre le budget primitif 2017 et le réalisé

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Réalisé 1 697 642,52 € pour une budgétisation de 1 792 000 €

Les dépenses de ce chapitre concernent :

- Les contributions notamment celle versée au SIVOM Education Enfance Jeunesse pour 1 299 828 €
- Les indemnités et charges des élus pour un total de 245 012,81 €
- Les contributions au SDEC pour l'éclairage public ornemental et au SIVOS de Tilly sur Seulles pour 50 604,77 €
- Les subventions versées aux associations pour 94 862,40 €

Chapitre 66 : charges d'intérêts d'emprunts

Réalisé 90 808,37 € pour une budgétisation de 106 200 €

Ce sont les charges d'intérêts d'emprunt et également les intérêts courus non échus dont le calcul est devenu obligatoire pour la commune nouvelle.

Chapitre 67 : charges exceptionnelles

Aucune réalisation sur ce chapitre pour lequel le budget primitif prévoyait 789 318,73 €.

Chapitre 68 : dotation aux amortissements

Ce chapitre reprend les dotations aux amortissements des immobilisations des communes déléguées et de Thue et Mue pour un montant de 171 910,50 €

Chapitre 014 : atténuation de charges

Ce chapitre comprend la reprise par l'Etat sur le FPIC (fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales) d'un montant de 4 608 €.

En recettes :

Chapitre 70 : produits de services

Réalisé 7237 € pour une budgétisation de 95 000 €

Ce chapitre concerne les ventes de concessions de cimetière et les charges sur les loyers. L'écart entre le réalisé et le budget s'explique du fait qu'une dotation a été inscrite à tort au chapitre 70 mais réalisée au chapitre 74.

Chapitre 73 : impôts et taxes

Réalisé 2 468 719,22 € pour une budgétisation de 2 313 726 €

Ce chapitre retrace les recettes de la commune provenant de divers impôts et taxes :

- Les plus importantes sont les taxes foncières et d'habitation d'un montant de 1 755 359 €
- L'attribution de compensation de Caen la Mer pour 305 498,31 €
- La dotation de solidarité versée par Caen la Mer d'un montant de 45 683 €
- Le fonds national de garantie individuelle des ressources instaurée suite à la réforme de la taxe professionnelle pour un montant de 17 071 €
- Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales pour 148 186 €
- La taxe sur la consommation finale d'électricité reversée par le SDEC ENERGIE, soit 33 792,77 €
- La taxe additionnelle aux droits de mutation pour un montant de 146 326 €
- La taxe sur les terrains agricoles devenus constructibles pour un total de 15 578 €

Mme TROLET souhaiterait connaître la part de la taxe d'habitation et la part de la taxe foncière bâtie du fait de la suppression de la taxe d'habitation ?

Monsieur LHERMITE précise qu'il n'a pas l'information à l'instant. De toute façon, la taxe d'habitation est dégrévée donc nous percevrons toujours le même montant.

Au moment de la rédaction du présent procès-verbal, il est précisé que la taxe d'habitation est estimée à 613 363 euros et la taxe foncière à 945 420 euros.

Chapitre 74 : dotations et participations :

Réalisé 1 200 222,44 € pour une budgétisation de 1 077 000 €

Ce chapitre concerne les dotations, les allocations de compensation versées par l'Etat, les remboursements conventionnels avec Caen la Mer.

- La dotation forfaitaire est la plus importante soit 636 860 €
- Les dotations de solidarité et de péréquation pour un total de 454 896 €
- Les remboursements de mises à disposition du personnel par Caen la Mer d'un montant de 41 158,92 €

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante

Réalisé 170 226,81 € pour une budgétisation de 161 433 €

Les revenus d'immeubles constitués essentiellement par les locations de logements et de bâtiments administratifs comme la brigade de gendarmerie de Bretteville l'Orgueilleuse ainsi que les locations de salles représentent une somme globale de 168 143,46 €

Chapitre 76 : produits financiers

Réalisé 366,40 € pour une budgétisation de 400 €

Ils correspondent à des intérêts produits par 1145 parts sociales détenus à la Caisse d'Epargne

Chapitre 77 : produits exceptionnels

Réalisé 12 828,97 € pour une budgétisation de 5 041 €

Les recettes provenant de ce chapitre sont très variables. Elles sont souvent liées à des remboursements d'avoir par les entreprises ou de sinistres par les assurances.

Chapitre 013 : atténuation de charges

Réalisé 38 803,71 € pour une budgétisation de 25 000 €.

Ce sont les remboursements des indemnités journalières du personnel en arrêt maladie ou d'accident.

B.- Section d'investissement

Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	REALISE 2017	Chap	Libellé	REALISE 2017
001	Déficit reporté	- €	001	excédent antérieur reporté	- €
20	Dépenses imprévues	- €	10	Dotations fonds divers	231 851,94 €
16	Emprunts et dettes	810 396,16 €	13	Subventions d'investissement	160 478,19 €
204	Subventions d'équipement versées	33 752,90 €	16	Emprunts & dettes assimilés	1 600 410,00 €
OPERATIONS			040	Opérations d'ordre	171 910,50 €
1 20	Travaux d'accessibilité	- €			
117	Atelier technique Bretteville l'Orgueilleuse	3 106,77 €			
118	Place des Canadiens	1 297 112,88 €			
119	Rue de Bayeux	2 261,88 €			
120	Aménagement Bretteville l'Orgueilleuse	312 977,33 €			
201	Salle des fêtes et chauffage	24 662,00 €			
301	Aménagement Cheux	10 051,22 €			
302	Rue du Bocage Cheux	30 476,72 €			
303	Aménagement place Courteheuse	5 439,00 €			
401	Aménagement Le Mesnil Patry	80 054,94 €			
402	Aménagement ancienne mairie en logement	6 916,86 €			
501	Aménagement Putot en Bessin	35 237,48 €			
701	Eglises	45 690,00 €			
702	Administration générale	73 742,02 €			
703	Services techniques	16 897,88 €			
704	Communication	- €			
TOTAL INVESTISSEMENT		2 788 776,04 €	TOTAL INVESTISSEMENT		2 164 650,63 €

En dépenses :

Chapitre 016 : emprunts et dettes

Réalisé 810 396,16 € pour une budgétisation de 841 610 €.

Un emprunt relais a été remboursé pour une somme de 600 000 € et le reste correspond au capital remboursé des prêts en cours et aux dépôts et cautionnements résultant des baux.

Chapitre 204 : subventions d'équipement versées

Réalisé 33 752,90 € pour une budgétisation de 97 403 €.

Ce chapitre est dédié aux fonds de concours versés à Caen la Mer et au SEEJ.

Opération 117 : Atelier technique Bretteville l'Orgueilleuse

Réalisé 3 106,77 € pour une budgétisation de 20 000 €.

Cette opération est terminée. Elle concernait la construction de l'atelier technique à Bretteville l'Orgueilleuse.

Opération 118 : Place des Canadiens

Réalisé 1 297 112,88 € pour une budgétisation de 1 433 674 €.

L'aménagement du parc de la salle du Studio et celui de la place des Canadiens constituent cette opération.

Opération 119 : Rue de Bayeux

Réalisé 2 261,88 € pour une budgétisation de 2 262 €.

Cette somme est le dernier paiement de la réalisation des réseaux d'eaux pluviales commencée en 2016.

Opération 120 : Aménagement de Bretteville l'Orgueilleuse

Réalisé 312 977,33 € pour une budgétisation de 489 431 €

Plusieurs types de travaux relèvent de cette opération.

- L'aménagement du terrain de pétanque
- L'extension de la salle Victor Lorier, avec une création de l'espace de stockage
- La rénovation des vestiaires de tennis

Opération 201 : Salle des fêtes et chauffage de Brouay

Réalisé 24 662 € pour une budgétisation de 380 000 €.

Les travaux viennent de commencer ce qui explique le peu de réalisation en 2017.

Opération 301 : Aménagement Cheux

Réalisé 10 051,22 € pour une budgétisation de 14 000 €.

Cette opération concerne :

- Des travaux de marbrerie au cimetière
- L'acquisition d'une sonorisation portable

Opération 302 : Rue du Bocage à Cheux

Réalisé 30 476,72 € pour une budgétisation de 31 200 €.

Cette opération concerne la réfection de la rue du Bocage.

Opération 303 : Aménagement place Courteheuse

Réalisé 5 439 € pour une budgétisation de 20 000 €

Les dépenses relèvent du paiement de la phase avant-projet de la place Courteheuse.

Opération 401 : Aménagement Le Mesnil Patry

Réalisé 80 054,94 € pour une budgétisation de 94 508 €.

L'essentiel correspond à des travaux fait sous mandat pour la rue de Cheux avec l'ex communauté de communes Entre Thue et Mue, payés à Caen la Mer.

Opération 402 : Aménagement ancienne mairie de Le Mesnil Patry

Réalisé 6 916,86 € pour une budgétisation de 70 000 €.

Les dépenses ne concernent que des dépenses d'honoraires préalables aux travaux d'aménagement prévus en 2018.

Opération 501 : Aménagement Putot en Bessin

Réalisé 35 237,48 € pour une budgétisation de 59 046 €.

Travaux divers d'aménagement de terrain et la pose d'une dalle de béton.

Opération 701 : Eglises

Réalisé 45 690,00 € pour une budgétisation de 48 410 €.

Travaux de réparation et de mise en sécurité.

Opération 702 : Administration générale

Réalisé 73 742,02 € pour une budgétisation de 260 000 €.

- Achat des logiciels Cosoluce et de licences Actimac
- Travaux d'aménagement du siège
- Travaux à la mairie de Cheux pour accueillir l'agence postale

Opération 703 : Services techniques

Réalisé 16 897,88 € pour une budgétisation de 130 000 €.

Cette somme correspond à l'aménagement des services techniques à Cheux

Opération 704 : Communication

Le budget de 10 000 € sera consacré au site internet. Aucune facture n'a été payée en 2017

En recettes :

Chapitre 10 : dotations de fonds divers

Réalisé 231 851,94 € pour une budgétisation de 550 000 €.

Cette somme correspond à la taxe d'aménagement reçue.

Le fonds de compensation de la TVA sera versé en 2018 et fait l'objet de RAR. La budgétisation était de 415 000 €.

Chapitre 13 : subventions d'investissement

Réalisé 160 478,19 € pour une budgétisation de 419 000 €.

Ces subventions sont d'origines diverses :

- Le Conseil départemental qui a versé une subvention pour les travaux sur l'église de Sainte Croix Grand Tonne pour une somme de 7 455 €.
- L'Agence de l'Eau Seine Normandie qui a subventionné l'acquisition d'un désherbeur pour un montant de 3 895 €
- L'Etat pour 149 128,19 €, dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) a versé
 - Un premier acompte pour les travaux de la place des Canadiens à Bretteville l'Orgueilleuse
 - Le solde de la subvention de la construction de l'atelier technique municipal à Bretteville l'Orgueilleuse
 - Un acompte pour l'aménagement des bureaux au rez-de-chaussée du siège de Thue et Mue.

Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilés

Réalisé 1 600 410 € pour une budgétisation de 1 604 410 €.

Un prêt de 1 600 000 € a été signé pour le financement de la place des Canadiens et le remboursement d'un prêt relais de 600 000 € contracté initialement par Bretteville l'Orgueilleuse.

Le solde correspond aux cautions des logements loués.

Chapitre 040 : opérations d'ordre

Réalisé 171 910,50 € pour une budgétisation de 173 000 €.

Ce chapitre est constitué des amortissements des immobilisations.

Arrivée de Monsieur FABRE et de Madame PARIS.

Madame LAVILLE regrette qu'il n'y ait pas eu de comptabilité analytique en 2017. Monsieur LHERMITE répond qu'effectivement elle a été mise en place qu'en 2018 et permettra d'avoir un suivi plus régulier. Il rappelle que le service finances n'a fonctionné qu'avec un agent à la mise en place de la commune pendant le 1^{er} trimestre 2017 avec un nouveau logiciel, et une grande partie de l'année avec deux agents au lieu de trois.

Monsieur DENIS conclut que nous avons donc dépensé en 2017 environ 150 000 euros de plus qu'en 2016.

M. LHERMITE explique qu'en effet, la commune a investi plus en 2017 qu'en 2016 de 150 000 euros mais nous avons prévu au budget primitif de dépenser près de 700 000 euros de plus.

Monsieur TOUYON précise que la commune de Thue-et-Mue est à la fois dans une dynamique d'investissement et de projet tout en assurant les financements. Le résultat de fonctionnement courant très supérieur du fait de la création de la commune nouvelle.

Après la sortie du maire, le conseil municipal par 49 voix pour et 1 abstention (Nelly LAVILLE)

DECIDE

- d'adopter le compte administratif 2017 du budget principal
- d'autoriser le maire à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

IV/ BUDGET PRINCIPAL- AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Rapporteur : Didier LHERMITE, adjoint au maire en charges des finances

Résultats relatifs à l'exercice 2017

- Section fonctionnement :
 - Dépenses : 3 223 021,52 €
 - Recettes : 3 897 104,55 €
 - Résultat de l'exercice 2017 : 674 083,03 €
 - Résultat antérieur reporté : 1 487 674,73 €
 - **Résultat cumulé : 2 161 757,76 €**

Le résultat courant 2017 de la commune nouvelle d'un montant de 674 083,03 € est à comparer au résultat courant 2016 de l'ensemble des communes qui était de 341 006,86 € soit une hausse de 97,67 %.

- Section investissement :
 - Dépenses : 2 788 776,04 €
 - Recettes : 2 164 650,63 €
 - Résultat de l'exercice 2017 : - 624 125,41€
 - Résultat antérieur reporté : 279 328,80 €
 - **Résultat cumulé : - 344 796,61 €**
 - Restes à réaliser recettes 2017 : 687 000 €
 - Restes à réaliser dépenses 2017 : 1 159 183 €

Le besoin de financement pour les restes à réaliser 2017 s'élève à une somme de 472 183 € à laquelle s'ajoute le déficit d'investissement de 344 796,61 €, soit un besoin de financement total de 816 979,61 €.

Ce besoin de financement sera prélevé sur l'excédent de fonctionnement de 2 161 757,76 € qui affichera un solde excédentaire de 1 344 778,15 €.

En conséquence, il est soumis à l'approbation du conseil municipal les affectations suivantes des résultats :

- Affectation du résultat déficitaire d'investissement de 2017 d'un montant cumulé de 344 796,61 € à l'article 001 « déficit d'investissement reporté »
- Affectation du résultat de fonctionnement cumulé de 2 161 757,76 € :
 - En recettes d'investissement 2018 à l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 816 979,61 €
 - En recettes de fonctionnement 2018 à l'article 002 « excédent de fonctionnement reporté » le solde soit 1 344 778,15 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

- d'affecter les résultats 2017 conformément à la proposition ci-dessus,
- d'autoriser le maire à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

Parc d'activités de Cardonville
8 avenue de la Stèle - Bretteville-l'Orgueilleuse
14740 Thue-et-Mue

Tél. : 02 31 80 78 25
Fax : 02 31 08 06 52
accueil@thueetmue.fr

www.thueetmue.fr

V/ BUDGET ANNEXE CŒUR DE BOURG - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Rapporteur : Didier LHERMITE, adjoint au maire en charges des finances

Il est rappelé que tous les budgets annexes de Thue et Mue présentent des montants hors taxes au contraire du budget municipal.

A/ Section fonctionnement

ART	Désignation	BP 2017	Réalisé 2017	ART	Désignation	BP 2017	Réalisé 2017
011	Charges à caractère général	149 400,00	106 002,50	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	100 000,00	54 166,67
6045	Achats d'études, prest.serv.(terrains à aménager)	6 000,00	2 399,25	7015	Ventes de terrains aménagés	100 000,00	54 166,67
605	Achats de matériel,équipements et travaux	0,00	101 103,25	74	Dotations, subventions et participations	81 400,00	0,00
615231	Voiries	140 000,00	0,00	74718	Autres	58 000,00	0,00
6226	Honoraires	3 400,00	0,00	7473	Départements	2 500,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	2 500,00	74741	Communes membres du GFP	16 900,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	15 000,00	0,00	7478	Autres organismes	4 000,00	0,00
65541	Contrib. Fonds compens. charges territoriales	15 000,00	0,00	77	Produits exceptionnels	58 969,15	0,00
6588	écarts centimes TVA	0,00	0,00				
022	Dépenses imprévues	17 000,00	0,00	774	Subventions exceptionnelles	58 969,15	0,00
022	Dépenses imprévues	17 000,00	0,00	002	Excédent de fonctionnement reporté	938 230,58	0,00
023	Virement à la section d'investissement	1 146 599,61	0,00	002	Excédent de fonctionnement reporté	938 230,58	0,00
023	Virement à la section d'investissement	1 146 599,61	0,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 770 514,31	1 600 702,23
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 621 114,43	1 497 199,73	7133	Variation des en-cours de production de biens	1 770 514,31	1 600 702,23
7133	Variation des en-cours de production de biens	1 621 114,43	1 497 199,73	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	791	frais notaire 2017	0,00	0,00

Parc d'activités de Cardonville
8 avenue de la Stèle - Bretteville-L'Orgueilleuse
14740 Thue-et-Mue

Tél. : 02 31 80 78 25
Fax : 02 31 08 06 52
accueil@thueetmue.fr

www.thueetmue.fr

608	écritures régularisations	0,00	0,00	796	charges d'intérêts 2016	0,00	0,00
		2 949 114,04	1 603 202,23			2 949 114,04	1 654 868,90

Ce budget annexe présente une comptabilité publique spécifique des terrains à aménager.
En conséquence il intègre des mouvements de stocks.

Les dépenses correspondent essentiellement à des paiements de fins de marchés. Il reste encore des subventions à recevoir dont les demandes ont été effectuées mais non reçues. De même tous les terrains sont désormais vendus mais les montants n'ont pas été reçus en 2017.

B/ Section Investissement

ART	Désignation	BP 2017	Réalisé 2017	ART	Désignation	BP 2017	Réalisé 2017
001	Déficit d'investissement reporté	997 199,73	0,00	021	Virement de la section de fonctionnement	1 146 599,61	0,00
001	Déficit d'investissement reporté	997 199,73	0,00	021	Virement de la section de fonctionnement	1 146 599,61	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 770 14,31	1 600 702,23	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 621 114,43	1 497 199,73
3355	Travaux	1 770 14,31	1 600 702,23	3355	Travaux	1 621 114,43	1 497 199,73
		2 767 714,04	1 600 702,23			2 767 714,04	1 497 199,73

La section d'investissement ne retrace que des opérations d'ordre, l'imputation du résultat, le jeu des stocks liés aux travaux et le virement de la section de fonctionnement. Il n'existe pas non plus de restes à réaliser

Après la sortie du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

- d'adopter le compte administratif 2017 du budget annexe cœur de bourg
- d'autoriser le maire à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

VI/ BUDGET ANNEXE CŒUR DE BOURG - AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Rapporteur : Didier LHERMITE, adjoint au maire en charges des finances

- Résultats relatifs à l'exercice 2017
 - Section fonctionnement :
 - Dépenses : 1 603 203,23 €
 - Recettes : 1 654 868,90 €
 - Résultat de l'exercice 2017 : 51 666,67 €
 - Résultat antérieur reporté : 938 230,58 €
 - **Résultat cumulé : 989 897,25 €**
 - Section investissement :
 - Dépenses : 1 600 702,23 €
 - Recettes : 1 497 199,73 €

Parc d'activités de Cardonville
8 avenue de la Stèle - Bretteville-l'Orgueilleuse
14740 Thue-et-Mue

Tél. : 02 31 80 78 25
Fax : 02 31 08 06 52
accueil@thueetmue.fr

www.thueetmue.fr

- Résultat de l'exercice 2017 : - 103 502,50 € €
- Résultat antérieur reporté : - 997 199,73 €
- **Résultat cumulé : - 1 100 702,23 €**

Il est soumis à l'approbation du conseil municipal les affectations suivantes des résultats :

- Affectation du résultat déficitaire d'investissement de 2017 d'un montant cumulé de 1 100 702,23 € à l'article 001 « déficit d'investissement reporté »
- Affectation du résultat de fonctionnement cumulé de 989 897,25 € : En recettes de fonctionnement à l'article 002 « excédent de fonctionnement reporté »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

- d'affecter les résultats 2017 conformément à la proposition ci-dessus,
- d'autoriser le maire à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

VII/ BUDGET ANNEXE COMMERCES - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Rapporteur : Didier LHERMITE, adjoint au maire en charges des finances

Il est rappelé que tous les budgets annexes de Thue et Mue présentent des montants hors taxes au contraire du budget municipal.

A/ Section fonctionnement

ART	Désignation	BP 2017	Réalisé 2017	ART	Désignation	BP 2017	Réalisé 2017
011	Charges à caractère général	6 370,31	1 065,14	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	200,00	0,00
615228	Autres bâtiments	0,00	77,64	7081	Produits de serv.exploités dans l'intérêt du pers.	200,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	137,50	74	Dotations, subventions et participations	4 625,83	0,00
6228	Divers	6 370,31	0,00	74741	Communes membres du GFP	4 625,83	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	734,00	75	Autres produits de gestion courante	23 300,00	23 749,59
637	Autres impôts,taxes&vers.assimilés (autres org.)	0,00	116,00	752	Revenus des immeubles	0,00	23 749,59
65	Autres charges gestion courante	0,00	0,00	7552	Prise en charge du déficit du budget annexe	23 300,00	0,00
6588	écarts centimes TVA	0,00	0,00	77	Produits exceptionnels	444,00	0,00
66	Charges financières	4 537,69	4 537,69	774	Subventions exceptionnelles	444,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	4 537,69	4 537,69	001	Excédent fonctionnement reporté	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	17 217,83	0,00			28 569,83	23 749,59
023	Virement à la section d'investissement	17 217,83	0,00				
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00				
022		0,00	0,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	444,00	443,33				
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	444,00	443,33				
		28 569,83	6 046,16				

L'activité de ce budget provient de la location de bâtiments commerciaux.

Les dépenses correspondent à des charges d'entretien de bâtiments, d'intérêts sur un seul emprunt et des remboursements de taxes foncières.

Les recettes sont essentiellement les loyers et les provisions sur charges.

B- Section d'investissement

Les dépenses sont constituées principalement par le remboursement en capital de l'emprunt et par le déficit de 2016.

Quant aux recettes elles proviennent de la capitalisation de l'excédent de fonctionnement de 2016 et d'amortissements des immobilisations.

ART	DEPENSES	BP 2017	Réalisé 2017	ART	RECETTES	BUDGET 2017	Réalisé 2017
16	Emprunts et dettes assimilés	10 722,00	10 722,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	11 947,99	11 947,99
1641	Emprunts en euros	10 722,00	10 722,00	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	11 947,99	11 947,99
165	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	16	Emprunts et dettes assimilés	130,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 000,00	0,00	165	Dépôts et cautionnements reçus	130,00	0,00
2132	Immeubles de rapport	2 000,00	0,00	021	Virement de la section de fonctionnement	17 217,83	0,00
001	Déficit d'investissement reporté	16 573,82	0,00	021	Virement de la section de fonctionnement	17 217,83	0,00
001	Déficit d'investissement reporté	16 573,82	0,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	444,00	443,33
020	Dépenses imprévues	444,00	0,00	28132	Immeubles de rapport	444,00	443,33
020	Dépenses imprévues	444,00	0,00			29 739,82	12 391,32

29 739,82 10 722,00

Après la sortie du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

- d'adopter le compte administratif 2017 du budget annexe cœur de bourg
- d'autoriser le maire à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

VIII/ BUDGET ANNEXE COMMERCES - AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Rapporteur : Didier LHERMITE, adjoint au maire en charges des finances

- Résultats relatifs à l'exercice 2017
 - Section fonctionnement :
 - Dépenses : 6 046,16 €
 - Recettes : 23 749, 59 €
 - Résultat de l'exercice 2017 : 17 703,43 €
 - Résultat antérieur reporté : 0 €
 - **Résultat cumulé : 17 703,43 €**
 - Section investissement :
 - Dépenses : 10 722,00 €
 - Recettes : 12 391,32 €
 - Résultat de l'exercice 2017 : 1 669,32 €
 - Résultat antérieur reporté : - 16 573,82€
 - **Résultat cumulé : - 14 904,50 €**

Il est soumis à l'approbation du conseil municipal les affectations suivantes des résultats :

- Affectation du résultat déficitaire d'investissement de 2017 d'un montant cumulé de 14 904,50 € à l'article 001 « déficit d'investissement reporté »
- Affectation du résultat de fonctionnement cumulé de 17 703,43 € :
 - En recettes d'investissement 2018 à l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 14 904,50 €
 - En recettes de fonctionnement 2018 à l'article 002 « excédent de fonctionnement reporté » le solde soit 2 798,93 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

- d'affecter les résultats 2017 conformément à la proposition ci-dessus,
- d'autoriser le maire à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

IX/ BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Rapporteur : Didier LHERMITE, adjoint au maire en charges des finances

A/ Section fonctionnement

Ce budget annexe correspond à la gestion de la Maison de Santé à Cheux avec des recettes de locations de différents types de cabinets médicaux : infirmière, kinésithérapeute, médecin généraliste etc.

Les dépenses sont constituées de charges d'entretien de bâtiments, d'électricité pour les parties communes, de maintenance et de remboursement de taxes foncières. Elles comprennent aussi des charges d'intérêts d'emprunt.

ART	DEPENSES	BP 2017	Réalisé 2017	ART	RECETTES	BP 2017	Réalisé 2017
011	Charges à caractère général	10 230,00	7 471,41	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	4 000,00	5 000,18
60611	Eau et assainissement	2 000,00	0,00	70878	par d'autres redevables	4 000,00	5 000,18
60612	Energie - Electricité	3 000,00	3 410,47	74	Dotations, subventions et participations	35 233,23	0,00
60631	Fournitures d'entretien	3 000,00	161,09	74741	Communes membres du GFP	35 233,23	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00	683,30	75	Autres produits de gestion courante	24 000,00	23 855,87
615221	Bâtiments publics	1 000,00	120,00	752	Revenus des immeubles	24 000,00	23 855,87
6156	Maintenance	0,00	814,55			63 233,23	28 856,05
6227	Frais d'actes et de contentieux	230,00	0,00				
63512	Taxes foncières	0,00	2 203,00				
637	Autres impôts,taxes&vers.assimilés (autres org.)	0,00	79,00				
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 500,00	0,00				
64168	Autres emplois d'insertion	2 500,00	0,00				
65	Autres charges gestion courante	0,00	0,00				
6588	écarts centimes TVA	0,00	0,00				
66	Charges financières	8 200,00	8 163,08				
66111	Intérêts réglés à l'échéance	8 200,00	8 163,08				
023	Virement à la section d'investissement	42 303,23	0,00				
023	Virement à la section d'investissement	42 303,23	0,00				
		63 233,23	15 634,49				

B/ Section investissement

Les dépenses sont constituées principalement par le remboursement en capital de l'emprunt et le déficit de 2016.

Quant aux recettes elles proviennent de la capitalisation de l'excédent de fonctionnement de 2016 et d'amortissements des immobilisations

ART	DEPENSES	BP 2017	Réalisé 2017	ART	RECETTES	BP 2017	Réalisé 2017
16	Emprunts et dettes assimilés	26 872,00	26 871,26	10	Dotations, fonds divers et réserves	10 474,83	10 474,83
1641	Emprunts en euros	26 872,00	26 871,26	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	10 474,83	10 474,83
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	16	Emprunts et dettes assimilés	130,00	0,00
001	Déficit d'investissement reporté	26 036,06	0,00	165	Dépôts et cautionnements reçus	130,00	0,00
001	Déficit d'investissement reporté	26 036,06	0,00	021	Virement de la section de fonctionnement	42 303,23	0,00
	TOTAL	52 908,06	26 871,26	021	Virement de la section de fonctionnement	42 303,23	0,00
						52 908,06	10 474,83

Après la sortie du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

- d'adopter le compte administratif 2017 du budget annexe cœur de bourg
- d'autoriser le maire à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

X/ BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE - AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Rapporteur : Didier LHERMITE, adjoint au maire en charges des finances

- Résultats relatifs à l'exercice 2017
 - Section fonctionnement :
 - Dépenses : 15 634,49 €
 - Recettes : 28 856,05 €
 - Résultat de l'exercice 2017 : 13 221,56 €
 - Résultat antérieur reporté : 0 €
 - **Résultat cumulé : 13 221,56 €**
 - Section investissement :
 - Dépenses : 26 871,26 €
 - Recettes : 10 474,83 €
 - Résultat de l'exercice 2017 : - 16 396,43
 - Résultat antérieur reporté : - 26 036,06€
 - **Résultat cumulé : - 42 432,49 €**

Il est soumis à l'approbation du conseil municipal les affectations suivantes des résultats :

- Affectation du résultat déficitaire d'investissement de 2017 d'un montant cumulé de 42 432,49 € à l'article 001 « déficit d'investissement reporté »
- Affectation du résultat de fonctionnement cumulé de 13 221,56 € en recettes d'investissement 2018 à l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

- d'affecter les résultats 2017 conformément à la proposition ci-dessus,
- d'autoriser le maire à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

XI/ BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Rapporteur : Didier LHERMITE, adjoint au maire en charges des finances

A.- Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 4 934 388,15 € €.

Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	BUDGET 2018	Chap	Libellé	BUDGET 2018
011	Charges à caractère général	615 817,09 €	002	Excédent de fonctionnement reporté	1 344 778,15 €
012	Personnel	845 095,00 €	70	Produit services	14 000,00 €
65	Autres charges gestion courante	1 771 207,00 €	73	impôts & taxes	2 270 252,00 €
66	Intérêts	66 969,00 €	74	Dotations	1 102 158,00 €
67	Charges exceptionnelles	500 000,00 €	75	Autres produits gestion courante	155 000,00 €
68	Dotations aux amortissements	236 000,00 €	76	Produits financiers	400,00 €
014	Atténuations recettes	4 608,00 €	77	Produits exceptionnels	5 200,00 €
022	Dépenses imprévues	97 913,06 €	013	Atténuations de charges	42 600,00 €
023	Virement à la section d'investissement	796 779,00 €			
		4 934 388,15 €			4 934 388,15 €

Parc d'activités de Cardonville
8 avenue de la Stèle - Bretteville-l'Orgueilleuse
14740 Thue-et-Mue

Tél. : 02 31 80 78 25
Fax : 02 31 08 06 52
accueil@thueetmue.fr

www.thueetmue.fr

En dépenses :

Chapitre 011 : 615 817 € (BP 2017 : 595 000 €)

Les principaux postes de dépenses sont :

- Les frais d'énergie – électricité pour 75 000 €
- L'entretien des bâtiments publics pour 50 000 €
- Les divers contrats de maintenance pour 45 000 €
- Les assurances multirisques et automobiles pour 31 746 €
- Les manifestations fêtes et cérémonies pour un total de 68 500 €
- Les publications catalogues et imprimés pour un total de 27 229 €
- Les frais de télécommunications pour 37 000 €
- Les taxes foncières d'un montant de 26 000 €

Chapitre 012 : 845 095 € (BP 2017 : 750 000 €)

L'augmentation est due en grande partie à la prévision de paiement des mises à disposition du personnel de Caen la Mer, dont la réalisation sur 2017 n'a pu se faire et qu'il faut reporter en 2018 pour deux années.

Chapitre 65 : 1 771 207 € (BP 2017 : 1 792 000 €)

Les principales prévisions sont :

- La contribution au SIVOM Education Enfance Jeunesse pour 1 395 555 €
- Les indemnités et charges des élus pour un total de 246 900 €
- Les subventions versées aux associations pour 101 200 €

Chapitre 66 : 90 808,37 € (BP 2017 : 106 200 €)

La différence entre le budget 2017 et 2018 s'explique par l'application des intérêts courus non échus qui viennent en déduction pour ceux de 2017, ce qui n'avait pas eu lieu l'année dernière puisque qu'aucune commune déléguée, à part Bretteville l'Orgueilleuse, ne pratiquait le calcul des intérêts courus non échus.

Chapitre 67 : 500 000 € (BP 2017 : 789 318,73€)

Le résultat interne à la section de fonctionnement permet de conserver une somme et de la reporter au résultat de fin 2018.

Chapitre 68 : 236 000 € (BP 2017 : 173 000 €)

L'augmentation entre les deux budgets résulte des investissements de 2017 qu'il faut amortir cette année en plus des précédents

Chapitre 014 : 4 608 € (BP 2017 : 8 000 €)

Prévision de la reprise par l'Etat sur le FPIC (fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales) d'un montant de 4 608 €.

En recettes :

Chapitre 002 : 1 344 718,15 € (BP 2017 : 1 487 674,73 €)

Report de l'excédent de fonctionnement voté précédemment.

Chapitre 70 : 14 000 € (BP 2017 : 95 000 €)

Prévision des produits liés aux concessions de cimetière

Chapitre 73 : 2 270 252 € (BP 2017 : 2 313 726 €)

- Les taxes foncières et d'habitation 1 600 000 €
- L'attribution de compensation de Caen la Mer pour 305 498 €
- La dotation de solidarité versée par Caen la Mer d'un montant de 45 683 €
- Le fonds national de garantie individuelle des ressources instaurée suite à la réforme de la taxe professionnelle pour un montant de 17 071 €
- Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales pour un montant de 140 000 €
- La taxe sur la consommation finale d'électricité reversée par le SDEC ENERGIE, soit 60 000 €
- La taxe additionnelle aux droits de mutation pour un montant de 100 000 €
- La taxe sur les terrains agricoles devenus constructibles pour un total de 2 000 €

Chapitre 74 : 1 102 158 € (BP 2017 : 1 077 000 €)

Les principales dotations sont

- La dotation forfaitaire 550 000 €
- Les dotations de solidarité et de péréquation pour un total de 410 000 €
- Les remboursements de mises à disposition du personnel d'un montant de 93 158 € par Caen la Mer et par le SEEJ

Chapitre 75 : 155 000 € (BP 2017 : 161 433 €)

Ce sont les revenus des immeubles loués par la commune.

Chapitre 76 : 400 € (BP 2017 : 400 €)

Ils correspondent aux intérêts produits par 1145 parts sociales de la Caisse d'Epargne qui appartiennent à la commune.

Chapitre 77 : 5 200 € (BP 2017 : 5041 €)

Pour information le budget de fonctionnement des communes déléguées se répartit ainsi :

ART	Libellé	Bretteville L'Orgueilleuse	Brouay	Cheux	Le Mesnil Patry	Putot en Bessin	Sainte Croix Grand Tonne	Thue et Mue	TOTAL
6574	subventions	46 000 €	1 700 €	8 500 €	1 000 €	1 900 €	1 500 €	40 600 €	101 200 €
6064	fournitures administratives	4 000 €	- €	1 400 €	- €	600 €	- €	5 500 €	11 500 €
6232	fêtes cérémonies &	31 000 €	3 500 €	5 500 €	6 500 €	5 000 €	2 000 €	15 000 €	68 500 €
		81 000 €	5 200 €	15 400 €	7 500 €	7 500 €	3 500 €	61 100 €	181 200 €

B.- Section d'investissement

La section s'équilibre à hauteur de 4 539 510,61 €

LIBELLE	RAR 2017	Besoins 2018	Total BP 18	LIBELLE	RAR 2017	Besoins 2018	Total BP 18
Opérations individualisées	1 091 543	2 133 454,00	3 224 997,00	Opérations individualisées	287 000	952 752,00	1 239 752,00
Opérations non individualisées	67 640	1 246 873,61	1 314 513,61	Opérations non individualisées	400 000	2 899 758,61	3 299 758,61
	1 159 183	3 380 327,61	4 539 510,61		687 000	3 852 510,61	4 539 510,61

Equipement non individualisé

Dépenses non individualisées				Recettes non individualisées			
NI	Libellé	RAR 2017	BP 2018	NI	Désignation	RAR 2017	BP 2018
001	Déficit reporté		344 796,61 €	021	Virement de la section fonctionnement		796 779 €
020	Dépenses imprévues		- €	024	Vente de biens		508 000 €
16	Emprunts et dettes	3 990,00 €	233 577,00 €	1068	Fonctionnement capitalisé		816 979,61 €
204	Fonds de concours	63 650,00 €	668 500,00 €	10222	FCTVA	400 000 €	400 000 €
				10226	Taxe d'aménagement	-	140 000 €
				13258	Subvention (SDEC)	-	2 000 €
				28	Amortissement des immobilisations		236 000 €
		67 640,00 €	1 246 873,61 €			400 000 €	2 899 758,61 €
		1 314 513,61 €				3 299 758,61 €	

Ces dépenses et recettes non individualisées ne dépendent pas d'une opération particulière.

RECETTES

Le virement de la section de fonctionnement d'un montant de 796 779 € est une somme pour équilibrer la section d'investissement.

Les recettes liées à la vente des biens représentent un total de 508 000 €, soit :

- Les biens sans maître situés à Brouay constitués pour 73 000 €
- L'ancien bâtiment de l'agence postale à Cheux pour 120 000 €
- Une bande de terrain du jardin du presbytère de Bretteville l'Orgueilleuse pour 8 000 €
- La licence IV que Bretteville l'Orgueilleuse avait acquis en 2003 pour 7 000 €
- La médiathèque et la mairie annexe afin de financer en partie les travaux de transformation de l'ancienne poste de Bretteville l'Orgueilleuse pour 300 000 €.

Le fonctionnement capitalisé du compte 1068 d'un montant de 816 980 € affecté au moment du vote du compte administratif 2017.

Le FCTVA (fonds de compensation de TVA) de 400 000 € pour 2018 et 400 000 € en RAR 2017 représente la récupération de la TVA sur les immobilisations corporelles et incorporelles acquises par la commune.

La taxe d'aménagement estimée à 140 000 € et qui fera l'objet d'un reversement par la communauté urbaine Caen la Mer pour les actes d'urbanisme autorisés à compter du 1er janvier 2017 à hauteur de 75%.

La subvention forfaitaire du SDEC de 2 000 € suite à l'achat d'un véhicule électrique par la commune.

Les amortissements des immobilisations de 236 000 €.

DEPENSES

Le déficit reporté de 344 796,61 € est le résultat cumulé 2017 de la section investissement.

Les emprunts et dettes correspondent au remboursement en capital d'un montant de 233 577 €.

Les fonds de concours sont affectés à un type de dépenses précis et à un interlocuteur particulier.

Les fonds de concours 2018 se détaillent ainsi :

FONDS DE CONCOURS	DESTINATAIRE	BP 2018
Voirie	CU Caen la Mer	50 000 €
Voirie	CU Caen la Mer	10 000 €
Voirie	CU Caen la Mer	3 000 €
Aménagement place Courteheuse à Cheux	CU Caen la Mer	500 000 €
Voirie	CU Caen la Mer	30 000 €
1 abri bus et le stationnement rue Le Callouet à Sainte Croix Grand Tonne	CU Caen la Mer	12 500 €
Colonnes enterrées Thue et Mue	SIDOM CREULLY	63 000 €
	TOTAL	668 500 €

Equipement individualisé

N°	DEPENSES	RAR 2017	BP 2018	N°	RECETTES	RAR 2017	BP 2018
OPERATIONS				OPERATIONS			
118	Place des Canadiens	128 684 €	- €	118	DETR	280 000 €	
120	Aménagement Bretteville l'Orgueilleuse	176 553 €	80 500 €				
121	Maison de services publics	- €	1 500 000 €	121	DETR		400 000 €
					Participation Département		288 000 €
					Contrat de territoire		200 000 €
201	Salle des fêtes & chauffage de Brouay	355 338 €	- €	201	Département		64 752 €
202	Aménagement Brouay	- €	14 000 €				
301	Aménagement Cheux	3 948 €	137 000 €				
302	Aménagement Place Courteheuse	14 561 €					
401	Aménagement Le Mesnil Patry	13 490 €	4 500 €				
402	Aménagement ancienne mairie de Le Mesnil Patry	63 083 €	- €				
501	Aménagement Putot en Bessin	23 807 €	9 354 €	501	SIDOM	3 000 €	
601	Sainte Croix Grand Tonne	- €	16 900 €				
701	Eglises	2 720 €	19 000 €				
702	Administration générale	186 257 €	- €	702	DETR	4 000 €	
703	Services techniques	113 102 €	€				
704	Communication	10 000 €	25 000 €				
705	Programmation ASC	- €	3 000 €				
706	Informatisation bibliothèques	- €	10 000 €				
707	Téléphonie et Internet réseau	- €	20 000 €				
800	Environnement	- €	10 000 €				
801	AD'AP	- €	240 000 €				
802	Elaboration projet de territoire	- €	20 000 €				
803	Salles des fêtes	- €	24 200 €				
TOTAL INVESTISSEMENT		1 091 543 €	2 133 454 €	TOTAL INVESTISSEMENT		287 000 €	952 752 €
		3 224 997 €				1 239 752 €	

Outre les restes à réaliser 2017, les opérations 2018 sont :

Opération 120 - Aménagement de Bretteville l'Orgueilleuse

Une somme de 80 500 € est prévue pour la réalisation :

De travaux de bâtiment à la gendarmerie : 12 000 €

Espace de vie : 10 000 €

De l'installation d'une rampe d'éclairage dans la salle de tennis : 20 000 €

De l'éclairage de l'allée allant des vestiaires jeunes au BEJ : 8 000 €

De la mise en place d'une clôture à l'espace de vie : 15 000 €

De l'aménagement du columbarium au cimetière : 10 000 €

De l'acquisition d'arbres : 3 500 €

De l'achat de jeux pour 2 000 €

Opération 121 : Maison de Services Publics

Prévision d'une dépense de 1 500 000 € TTC pour l'aménagement et l'extension de l'ancienne poste située à Bretteville l'Orgueilleuse qui mutualisera plusieurs services, tels un centre médico-social, la mairie annexe, différentes permanences, CCAS, médiathèque etc...

Le département financera les travaux qui le concerneront au sein de ce bâtiment à hauteur de 288 000 €.

Le reste du financement de cette opération a fait l'objet de plusieurs demandes de subventions auprès des services de l'Etat, dans le cadre de la DETR et du DSIL pour 400 000 € et auprès du Conseil Départemental du Calvados dans le cadre du contrat de territoire pour 200 000 €.

Opération 201 : La salle des fêtes et chauffage de Brouay

Cette opération bénéficie de 64 752 € de subvention du Département notifiée en fin d'année 2017.

Opération 202 : Aménagement de Brouay

Aménagement d'un terrain en face de la mairie : 2 000 €

Acquisition de jeux sur le terrain de sport : 5 000 €

Aménagement de la salle du conseil : 7 000 €

Opération 301 : Aménagement de Cheux

Divers travaux pour un montant de 137 000 € concernant :

- l'implantation d'une serre : 2 000 €
- la création d'un équipement multisports : 72 000 €
- le déplacement du monument aux Morts : 20 000 €
- l'acquisition de tables pour la salle du conseil et la salle Lefrançois 25 000 €
- l'assainissement du local foot : 18 000 €

Opération 401 : Aménagement Le Mesnil Patry

Une dépense 4 500 € pour l'aménagement d'une régie sono.

Opération 501 : Aménagement Putot en Bessin

Une dépense de 9 354 € pour divers travaux :

- bornage : 612€
- sécurité incendie près de la ferme Loison : 3 000 €
- grille et rail sécurité : 1 752 €
- construction d'un mur : 1 300 €
- Acquisition de rideaux occultants pour la salle associative : 2 390 €
- Acquisition d'arbres pour le parc Primevères : 300 €

Opération 601 : Aménagement Sainte Croix Grand Tonne

Prévision d'une dépense de 16 900 €

- pour l'achat de dix tables destinées à la salle polyvalente pour 2 000 €,
- deux jeux d'enfants d'un montant de 2400 €
- un abri bus pour 12 500 €.

Opération 701 : Eglises

Une dépense de 19 000 €

- Les gouttières à l'église de Cheux : 8 000 €
- la mise en conformité électrique à l'église de Putot en Bessin : 7 000 €
- une sono à l'église de Bretteville l'Orgueilleuse : 4 000 €

Opération 703 : services techniques

- Ravalement d'un logement : 30 000 €
- Achat de matériels et outillages techniques : 20 000 €
- Diminution du RAR pour les locaux techniques à Cheux - 50 000 €

Opération 704 : Communication

Installation de cinq panneaux à messages variables d'un coût de 25 000 € qui seront répartis entre les communes déléguées non équipées actuellement.

Opération 705 : Programmation Studio

Achat de matériel technique pour la salle le Studio pour 3000 €

Opération 706 : Informatisation des bibliothèques

Une prévision de 10 000 € pour informatiser les trois bibliothèques de Thue et Mue

Opération 707 : Téléphonie et Internet réseau

Une dépense de 20 000 € est prévue pour un changement de système téléphonie et internet

Opération 800 : Environnement

Une somme de 10 000 € pour lutter contre les inondations.

Opération 801 : AD'AP

Une somme de 240 000 € pour des travaux d'accessibilité conformément au calendrier transmis en préfecture.

Opération 802 : Elaboration Projet de Territoire

20 000 € sont prévus à cet effet.

Opération 803 : Salles des fêtes

Une somme de 24 200 € prévue pour

- l'achat de trois détecteurs de bruit pour les communes déléguées Cheux, Sainte Croix Grand Tonne et Le Mesnil Patry pour 6 000 €,
- quatre défibrillateurs pour 12 000 €,
- une porte et la mise aux normes électriques à Cheux pour 6 200 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

- d'adopter le budget primitif 2018 du budget principal de Thue-et-Mue
- d'autoriser le maire à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

XII/ BUDGET ANNEXE CŒUR DE BOURG – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Rapporteur : Didier LHERMITE, adjoint au maire en charges des finances

A.- Section de fonctionnement

Le budget annexe Cœur de Bourg s'équilibre en section de fonctionnement, en dépenses et en recettes, à la somme de 1 633 282,23 €.

ART	Désignation	BP 2018	ART	Désignation	BP 2018
011	Charges à caractère général	28 000,00	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	56 700,00
6045	Achats d'études, prest.serv.(terrains à aménager)	3 000,00	7015	Ventes de terrains aménagés	56 700,00
605	Achats de matériel,équipements et travaux	25 000,00	74	Dotations, subventions et participations	60 500,00
615231	Voiries	0,00	74718	Autres	58 000,00
6226	Honoraires	0,00	7473	Départements	2 500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	74741	Communes membres du GFP	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	7478	Autres organismes	0,00
65541	Contrib. Fonds compens. charges territoriales	0,00	77	Produits exceptionnels	21 614,98
6588	écarts centimes TVA	10,00			
022	Dépenses imprévues	0,00	774	Subventions exceptionnelles	21 614,98
022	Dépenses imprévues	0,00	002	Excédent de fonctionnement reporté	989 897,25
023	Virement à la section d'investissement	0,00	002	Excédent de fonctionnement reporté	989 897,25
023	Virement à la section d'investissement	0,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	500 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 600 702,23	7133	Variation des en-cours de production de biens	500 000,00
7133	Variation des en-cours de production de biens	1 600 702,23	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	4 570,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	4 570,00	791	frais notaire 2017	2 500,00
608	écritures régularisations	4 570,00	796	charges d'intérêts 2016	2 070,00
		1 633 282,23			1 633 282,23

B.- Section d'investissement

Le budget annexe Cœur de Bourg s'équilibre en section d'investissement, en dépenses et en recettes, à la somme de 1 600 702,23 €

ART	Désignation	BP 2018
001	Déficit d'investissement reporté	1 100 702,23
001	Déficit d'investissement reporté	1 100 702,23
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	500 000,00
3355	Travaux	500 000,00
		1 600 702,23

ART	Désignation	BP 2018
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 600 702,23
3355	Travaux	1 600 702,23
		1 600 702,23

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

- d'adopter le budget primitif 2018 du budget annexe Cœur de Bourg
- d'autoriser le maire à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

XIII/ BUDGET ANNEXE COMMERCES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Rapporteur : Didier LHERMITE, adjoint au maire en charges des finances

A.- Section de fonctionnement

Le budget annexe Commerces s'équilibre en section de fonctionnement, en dépenses et en recettes, à la somme de 20 318,93 €.

ART	Désignation	BP 2018
011	Charges à caractère général	3 500,00
615228	Autres bâtiments	500,00
6226	Honoraires	1 000,00
6228	Divers	1 000,00
63512	Taxes foncières	800,00
637	Autres impôts,taxes&vers.assimilés (autres org.)	200,00
65	Autres charges gestion courante	10,00
6588	écarts centimes TVA	10,00
66	Charges financières	1 857,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 857,00
023	Virement à la section d'investissement	10 415,00
023	Virement à la section d'investissement	10 415,00
022	Dépenses imprévues	4 036,93
022		4 036,93
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	500,00
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	500,00
		20 318,93

ART	Désignation	BP 2018
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	220,00
7081	Produits de serv.exploités dans l'intérêt du pers.	220,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00
74741	Communes membres du GFP	
75	Autres produits de gestion courante	17 300,00
752	Revenus des immeubles	17 300,00
7552	Prise en charge du déficit du budget annexe	
77	Produits exceptionnels	0,00
774	Subventions exceptionnelles	0,00
001	Excédent fonctionnement reporté	2 798,93
		20 318,93

B.- Section d'investissement

Le budget annexe Commerces s'équilibre en section d'investissement, en dépenses et en recettes, à la somme de 27 839,50 €

ART	Désignation	BP 2018
16	Emprunts et dettes assimilés	10 935,00
1641	Emprunts en euros	10 935,00
165	Dépôts et cautionnements versés	2 020,00
21	Immobilisations corporelles	2 000,00
2132	Immeubles de rapport	2 000,00
001	Déficit d'investissement reporté	14 904,50
001	Déficit d'investissement reporté	14 904,50
020	Dépenses imprévues	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00

27 839,50

ART	Désignation	BP 2018
10	Dotations, fonds divers et reserves	14 904,50
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	14 904,50
16	Emprunts et dettes assimilés	2 020,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 020,00
021	Virement de la section de fonctionnement	10 415,00
021	Virement de la section de fonctionnement	10 415,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	500,00
28132	Immeubles de rapport	500,00

27 839,50

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

- d'adopter le budget primitif 2018 du budget annexe Commerces
- d'autoriser le maire à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

XIV/ BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Rapporteur : Didier LHERMITE, adjoint au maire en charges des finances

A.- Section de fonctionnement

Le budget annexe Maison de Santé s'équilibre en section de fonctionnement, en dépenses et en recettes, à la somme de 79 177,93 €.

ART	Désignation	BP 2018	ART	Désignation	BP 2018
011	Charges à caractère général	11 980,00	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	5 000,00
60611	Eau et assainissement	2 000,00	70878	par d'autres redevables	5 000,00
60612	Energie - Electricité	3 500,00	74	Dotations, subventions et participations	49 977,93
60631	Fournitures d'entretien	1 000,00	74741	Communes membres du GFP	49 977,93
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00	75	Autres produits de gestion courante	24 200,00
615221	Bâtiments publics	1 000,00	752	Revenus des immeubles	24 200,00
6156	Maintenance	900,00			79 177,93
6227	Frais d'actes et de contentieux	200,00			
63512	Taxes foncières	2 300,00			
637	Autres impôts, taxes & vers. assimilés (autres org.)	80,00			
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 500,00			
64168	Autres emplois d'insertion	2 500,00			
65	Autres charges gestion courante	10,00			
6588	écarts centimes TVA	10,00			
66	Charges financières	7 753,00			
66111	Intérêts réglés à l'échéance	7 753,00			
023	Virement à la section d'investissement	56 944,93			
023	Virement à la section d'investissement	56 944,93			
		79 177,93			

B.- Section d'investissement

Le budget annexe Maison de santé s'équilibre en section d'investissement, en dépenses et en recettes, à la somme de 71 913,49 €

ART	Désignation	BP 2018	ART	Désignation	BP 2018
16	Emprunts et dettes assimilés	29 481,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	13 221,56
1641	Emprunts en euros	27 734,00	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	13 221,56
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 747,00	16	Emprunts et dettes assimilés	1 747,00
001	Déficit d'investissement reporté	42 432,49	165	Dépôts et cautionnements reçus	1 747,00
001	Déficit d'investissement reporté	42 432,49	021	Virement de la section de fonctionnement	56 944,93
			021	Virement de la section de fonctionnement	56 944,93
		71 913,49			71 913,49

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

- d'adopter le budget primitif 2018 du budget annexe Maison de Santé
- d'autoriser le maire à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

XV/ TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2018

Rapporteur : Didier LHERMITE, adjoint au maire en charges des finances

Conformément à la charte fondatrice de la commune nouvelle, il a été décidé en 2017 d'une part, de lisser la convergence des taux sur dix ans, soit jusqu'à la fin du mandat suivant et, d'autre part, de voter le taux moyen pondéré des communes déléguées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

- de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales et de les maintenir comme suit :
 - o Taxe d'habitation : 14,14%
 - o Taxe foncière propriété bâtie : 28,71%
 - o Taxe foncière propriété non bâtie : 34,90%
- d'autoriser le maire à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

XVI/ ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Didier LHERMITE, adjoint au maire en charges des finances

Le budget primitif 2018 du budget principal étant adopté, il est nécessaire maintenant de voter les subventions attribuées aux associations.

Chaque commune déléguée a pu ainsi attribuer les subventions lors de différentes réunions, dans le cadre de leur budget.

La commune nouvelle a, quant à elle, attribué les subventions à certaines associations transversales.

Il faut noter qu'un dossier de subvention a été élaboré cette année afin de permettre aux communes de prendre les décisions avec la meilleure information possible.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

- D'attribuer les subventions 2018 aux associations conformément au tableau joint à la présente délibération,
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne réalisation de cette délibération

XVII/ GROUPEMENTS DE COMMANDE AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

Rapporteur : Jean-Pierre BALAS, maire adjoint aux bâtiments et équipements municipaux

La communauté urbaine souhaite accompagner les communes membres et les syndicats de ses communes dans l'exercice de leurs compétences.

Dans ce cadre, elle leur propose notamment des groupements de commandes qui permettent de réduire les coûts, d'améliorer la qualité technique des prestations et de mutualiser les procédures de consultation.

Par délibération du 14 février dernier, le conseil municipal a approuvé l'adhésion à la convention générale de groupement de commandes ainsi que les termes de la convention constitutive du groupement.

La convention prévoit que, préalablement au lancement de chaque consultation, les membres du groupement qui souhaitent y participer doivent prendre une délibération définissant la nature et l'étendue de leur besoin et actant leur participation au marché concerné.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal de participer aux marchés mentionnés ci-dessous et de valider l'expression des besoins de la commune :

- Marché relatif au contrôle des cloches et clochers,
- Marché relatif aux hydrants,
- Marché relatif aux installations techniques (vérifications périodiques),
- Marché relatif au contrôle des jeux et équipements sportifs,
- Marché relatif à la maintenance des portes automatiques et ascenseur

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

- de participer aux marchés mentionnés ci-dessus dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer,
- d'acter que la participation à la consultation engage la commune à exécuter le marché correspondant avec la ou les entreprises retenues,
- d'approuver l'expression des besoins de la commune,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

XVIII/ FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Rapporteur : Agnès SOLT, maire adjointe à l'action sociale et aux logements sociaux

Le fonds de solidarité pour le logement (F.S.L.) financé en grande partie par le département du Calvados et géré par la Caisse d'allocations familiales intervient pour accorder des aides sous forme de prêt ou de subvention à des personnes en difficulté, afin de les aider à accéder ou à se maintenir dans un logement dans le secteur privé ou public, mais aussi pour assurer l'accompagnement social lié au logement.

Ainsi, en 2017 sur le territoire du Calvados, on a recensé 1 774 bénéficiaires d'une aide pour l'accès et leur maintien dans les lieux, représentant une somme totale de 1 034 133 euros. Par ailleurs, 695 258 euros ont été dépensés au titre de l'accompagnement social.

Les communes ont la possibilité d'apporter leur contribution financière à ce fonds. A titre indicatif, la participation des communes a pour base soit le nombre d'habitants (0,17 euro/habitant) soit le nombre de logements sociaux existants sur la commune (2,85 euros/logement).

Le montant de la contribution de la commune THUE ET MUE serait donc de 969,51 euros avec la base du nombre d'habitants (5 703 X 0,17 euro) ou de 561,45 euros avec la base du nombre de logements sociaux (197 X 2,85 euros).

Il est précisé que la commune de CHEUX a contribué en 2016 à ce fonds pour un montant de 70 euros.

Compte tenu du montant symbolique, Monsieur LAFONT précise que ce projet consiste plus à un partenariat qu'une réelle aide avec le Conseil Départemental du Calvados

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

- de contribuer au fonds de solidarité pour le logement à hauteur de 561,45 euros, soit 2,85 euros par logement social,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

XIX/ CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE POUR LA MAISON DE SERVICES PUBLICS

Rapporteur : Jean-Pierre BALAS, maire adjoint aux bâtiments et équipements municipaux

Lors de la réunion du 14 février dernier, le conseil municipal a autorisé le Maire à lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre pour le projet de maison de services publics à BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE.

Il est précisé que ce projet qui intègre les services de la mairie annexe, la médiathèque, le CCAS, les différentes permanences (emploi, conciliateur de justice, etc.) et peut-être un point info 14, intègre également le centre médico-social, service du conseil départemental du Calvados. Ainsi, les services du département et particulièrement la direction des bâtiments accompagnent les services de la commune dans toutes les étapes du projet. C'est ainsi que cette direction a proposé l'ensemble des documents techniques nécessaires à la consultation.

La consultation a été lancée le 28 février dernier sur la plateforme de dématérialisation avec une date limite de réception des offres le 23 mars à 16h. L'ouverture des plis a eu lieu le mardi 27 mars et la commission d'appel d'offres s'est réunie le 4 avril. Neuf entreprises ont répondu à cette consultation.

La commission d'appel d'offre propose au conseil municipal le classement ci-dessous :

Classement	Entreprises	Adresse	Critère Prix (30%)	Critère mémoire technique (30%)	Critère délai de réalisation (30%)	Critère moyen humain (10%)	NOTE FINALE (100%)
1	CABINET BOISROUX	14 impasse Amiral Troude 50101 CHERBOURG EN COTENTIN	2,793	2,7	3	1	9,493
2	OLIVIER BRESSAC	6 place Théodule Benoît 76430 SAINT ROMAIN DE BOLBOSC	2,304	3	3	1	9,304
3	EXTRADOS	4 rue de Fontenelle 76000 ROUEN	3	2,1	3	1	9,10
4	DAUCHEZ ARCHITECTE	58 avenue Pierre Berthelot 14061 CAEN CEDEX	2,4	2,4	3	1	8,80
5	ATELIER D'ARCHITECTURE LA TOUQUES	95 rue Louvel et Brière 14800 TOUQUES	2,718	1,8	3	1	8,518
6	LA COURSIVE	4 place Belle Croix 14700 FALAISE	2,598	1,8	3	0,8	8,198
7	AVANT PROPOS ARCHITECTES	BP 70022 14601 HONFLEUR	2,487	1,8	3	0,9	8,187
8	SCPA DALIGAUX	8 rue Tardif 14400 BAYEUX	2,22	1,8	3	0,9	7,92
Non classé	MICHEL GOURION	41 route de Granville 50800 FLEURY	2,58	NC	3	0,8	NC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

- de choisir le Cabinet BOISROUX et associés pour réaliser la maîtrise d'œuvre de la maison de services publics, au taux de rémunération de 7,30% du montant des travaux,
- d'autoriser le maire à signer le marché correspondant,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

XX/ VENTE DE LA LICENCE IV – BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE

Rapporteur : Jean-Pierre BALAS, maire délégué de la commune de Bretteville l'Orgueilleuse

La commune de BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE, par délibération du 15 juillet 1993, a acquis une licence IV – débit de boisson, afin de la conserver sur son territoire.

La pizzeria LE BREAK qui a un projet d'un second bar – restaurant à BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE a formulé son souhait d'acheter à la commune cette licence IV.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

- de vendre à la pizzeria LE BREAK la licence IV – débit de boisson au tarif de 7 000 euros,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

XXI/ DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UNE BANDE DE TERRE JOUXTANT LA PARCELLE AH184 - BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE

Rapporteur : Jean-Pierre BALAS, maire délégué de la commune de Bretteville l'Orgueilleuse

A proximité de la parcelle AH184, la commune est propriétaire d'une bande de terre de 76m², qui n'a pas de vocation particulière. Un riverain est intéressé pour l'acquérir afin de réaliser des places de stationnement privatives.

Les services des domaines ont estimé ce bien à 4 600 euros hors frais et hors droit. La parcelle n'est pour le moment ni bornée ni cadastrée et est qualifiée de terrain à bâtir.

Préalablement à la vente, il convient de désaffecter cette bande de terre, dans la mesure où elle n'a plus d'usage public.

De plus, il est nécessaire que le conseil municipal prononce son déclassement du domaine public et l'intègre au domaine privé de la commune.

Monsieur TOUYON souhaite savoir si le voisin de la parcelle AH 185 souhaite la même chose. Monsieur BALAS précise que le voisin ne le souhaite pas.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

- de constater la désaffectation de la bande de terre de 76m² jouxtant la parcelle AH184,
- de prononcer son déclassement du domaine public et de l'intégrer dans le domaine privé de la commune,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

XXII/ DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE L'ANCIEN BATIMENT DE L'AGENCE POSTALE - CHEUX

Rapporteur : Marie THEAULT, maire délégué de la commune de Cheux

Afin d'optimiser et de rationaliser l'accueil des habitants, la commune déléguée de CHEUX a déplacé l'activité de l'agence postale communale au sein de la Mairie annexe.

Dans le cadre de ce projet, la Commune déléguée de CHEUX envisage la cession de la maison de 120m² qui accueillait l'agence postale, située au 1 rue Saint Vigor, sur un terrain de 277 m², cadastré 157AA110p.

Le conseil municipal lors de sa réunion du 31 janvier 2017 avait autorisé le Maire à demander l'avis des domaines, qui l'ont estimé à 120 000 euros.

Préalablement à la vente, il convient de désaffecter ce bien, qui l'est dans les faits puisqu'il n'est plus ouvert au public et qu'il n'est plus utilisé par l'agence postale ni par aucun autre service public.

De plus, il est nécessaire que le conseil municipal prononce son déclassement du domaine public et l'intègre au domaine privé de la commune.

Mme LAVILLE souhaite connaître les critères de sélection.

Mme THEAULT précise que le conseil communal a fixé deux critères :

- l'objet de l'achat de l'acheteur (maison d'habitation)
- la solvabilité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

- de constater la désaffectation du bien immobilier de 120m² (ancien bâtiment de l'agence postale) situé au 1 rue Saint Vigor, sur un terrain de 277 m², cadastré 157AA110p.
- de prononcer son déclassement du domaine public et de l'intégrer dans le domaine privé de la commune,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

XXIII/ COMITE DE JUMELAGE UNTERPLEICHFELD - CHEUX

Rapporteur : Marie THEAULT, maire délégué de la commune de Cheux

La commune historique de CHEUX s'est engagée en 1993 avec les communes de GRAINVILLE SUR ODON et SAINT MANVIEU NORREY dans un jumelage avec la commune allemande de UNTERPLEICHFELD située à 15 km de WÜRZBURG en Basse-Franconie (BAVIERE).

Le comité départemental des jumelages souhaite que le conseil municipal délibère sur l'adhésion de la commune nouvelle THUE ET MUE en lieu et place de la commune de CHEUX, afin de permettre le versement de subventions par plusieurs organismes, tel que l'office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ).

En effet, cette délibération permettra de rendre plus lisible auprès des partenaires la réalité de la nouvelle organisation territoriale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

- De confirmer l'adhésion de la commune nouvelle THUE ET MUE en lieu et place de sa commune déléguée CHEUX au comité de jumelage UNTERPLEICHFELD,
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

XXIV/ LOTISSEMENT DES ECOSSAIS - CHEUX

Rapporteur : Marie THEAULT, maire délégué de la commune de Cheux

Dans les orientations particulières d'aménagement du PLU de CHEUX approuvé le 4 février 2008, modifié le 24 mai 2011 (modification simplifiée), le 1^{er} septembre 2011 (modification n°1) et le 10 mai 2016 (modification n°2) concernant le secteur 1AU, il est indiqué que le projet concernant le lotissement des écossois devra obligatoirement intégrer le réaménagement du bâtiment de corps de ferme en respectant 6 orientations.

Parmi ces orientations figure la réservation d'un espace d'environ 1ha à la création d'une maison de retraite ou à un aménagement similaire destiné à l'accueil de personnes âgées. Il est précisé que la localisation et la superficie seront adaptées à la nature réelle du projet y compris le corps de ferme. L'orientation précise ensuite que le changement d'affectation de cet espace (y compris le corps de ferme) ne pourra s'effectuer qu'après une délibération motivée du conseil municipal. Le surplus du site sera aménagé sous forme de lots libres et/ou de groupes d'habitations.

La société Edifides est détenteur d'un permis d'aménager sur une emprise foncière qui entoure les bâtiments d'une ancienne exploitation agricole désaffectée. Sur ce permis figure l'implantation d'une maison de retraite sur une parcelle d'un ha. Le porteur de projet de la maison de retraite a finalement dû renoncer faute d'obtention de lits supplémentaires nécessaires à l'équilibre financier du projet. Depuis 2010, les dispositifs gouvernementaux d'accompagnements des nouvelles implantations des EHPAD ont été revus.

La commune déléguée de CHEUX reste très attachée à la nécessité d'offrir des solutions de logements aux personnes âgées. Elle souhaite également que l'ancienne exploitation agricole, dont l'état se dégrade d'année en année, puisse être réaménagée.

La société Edifides après négociation avec les propriétaires de la ferme désaffectée a fait une proposition d'aménagement d'ensemble (emprise du premier permis d'aménager étendu à l'ancienne ferme). Dans ce projet, l'habitation principale de la ferme est conservée, tous les bâtiments agricoles seront abattus. Un espace est prévu pour accueillir 7 maisons de plain-pied en locatif social à destination de personnes âgées. Une parcelle pourrait aussi être destinées à accueillir la construction d'une maison partagée pour les personnes âgées.

Ce projet d'ensemble a été présenté au conseil communal de CHEUX le 5 avril 2018 qui a donné un avis favorable. Il est également précisé que les colotis ont donné leur accord sur l'évolution du projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

- d'accepter le changement d'affectation de l'espace initialement réservé à la création d'une maison de retraite pour les raisons suivantes :
 - o La création d'une maison de retraite n'est plus envisageable aujourd'hui compte tenu de la nouvelle politique d'accompagnement de l'Etat et des maisons de retraites existantes aux alentours (Fontenay Le Penel, Thaon, Evrecy)
 - o Le projet présenté intègre la totalité du périmètre et réaménage la ferme désaffectée supprimant un risque avéré de friche agricole source de nuisances et danger potentiel pour les riverains.
 - o Une offre à destination des personnes âgées subsiste dans le projet via la construction de 7 maisons de plain-pied en locatif social et à la possibilité de destiner une parcelle pour la construction d'une maison partagée pour les personnes âgées.
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

XXV/ FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE URBAINE

Rapporteur : Jean-Yves BINET, adjoint au maire en charge de la voirie et des espaces verts

Le budget primitif 2018 de la commune nouvelle prévoit différents fonds de concours d'un montant total de 93 000 euros pour des travaux de voirie.

Il est donc nécessaire maintenant de délibérer sur ces fonds de concours.

Les fonds de concours ne peuvent pas dépasser 50 % du montant hors taxe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

- de participer aux travaux de voirie pour fonds de concours d'un montant de 93 000 euros répartis ainsi :
 - o 50 000 euros pour les travaux rue du 11 Novembre à Bretteville l'Orgueilleuse, représentant 42,98 % du montant HT total de l'opération qui s'élève à 116 325 euros,
 - o 20 000 euros pour les travaux rue de l'église à Brouay représentant 44,22 % du montant HT total de l'opération qui s'élève à 45 233 euros,
 - o 10 000 euros pour les travaux rue des écoles à Putot en Bessin représentant 46,16 % du montant HT total de l'opération qui s'élève à 21 662 euros,
 - o 13 000 euros pour les travaux rue Loïk Cavellec (liaison entre la rue des Lilas et la rue des Près) à Bretteville l'Orgueilleuse représentant 10,97 % d'un montant HT total de l'opération qui s'élève à 118 497 euros.
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document pour la bonne exécution de la présente délibération.

XXVI/ QUESTIONS DIVERSES

- Une réunion de préparation de la fête de Thue-et-Mue aura lieu le 14 avril 2018.

Parc d'activités de Cardonville

8 avenue de la Stèle - Bretteville-l'Orgueilleuse

14740 Thue-et-Mue

Tél. : 02 31 80 78 25

Fax : 02 31 08 06 52

accueil@thueetmue.fr

www.thueetmue.fr

- Plusieurs dates de manifestations ont été données.
- Les gilets orange de sécurité floqués avec le logo de la commune ont été distribués à chaque élu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

Le Maire
Michel LAFONT